

Séance du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2023

Délibération n° 2023-11– Revalorisations du régime indemnitaire - RIFSEEP– IFSE et du complément annuel de rémunération pour les personnels BIATSS en contrat à durée indéterminée

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental,

Vu les statuts de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Hauts-de-France,

Vu l'avis du comité social d'administration,

Considérant que 21 membres sur les 33 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article 1

Le conseil d'administration adopte la revalorisation du montant de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (ISFE) à du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) par filière, catégorie, corps et groupe de fonction et la revalorisation du complément indemnitaire annuel des personnels BIATSS en contrat à durée indéterminée selon le document annexé à la présente délibération.

Article 2

Ces revalorisations prennent effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Directeur


Arnel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Revalorisation IFSE 2023

INSA Hauts-de-France

CSA du 22 juin 2023 - CA INSA du 29 juillet 2023 - CA UPHF du 11 juillet 2023

Application au 1/01/2023

RIFSEEP - IFSE MONTANTS MENSUELS

CATEGORIES	FILIERES			ITRF				BIBLIOTHEQUES		
	AENES			CORPS	GROUPES	MONTANTS MENSUELS	DNUM	CORPS	GROUPES	MONTANTS MENSUELS
A	ATTACHES D'ADMINIST.	G 1	990,00	IGR	G1	990,00	1 060,00	CONSERVATEURS	G1	990,00
		G2	830,00		G2	830,00	900,00		G2	830,00
		G3	665,00		G3	770,00	840,00		G3	770,00
		G4	600,00							
	INFIRMIERS ASSISTANTS	G1	665,00	IGE	G1a	990,00		BIBLIOTHECAIRES	G1	780,00
		G2	600,00		G1b	795,00	855,00		G2	665,00
					G2	665,00	795,00			
				ASI	G3	600,00	750,00			
					G1	530,00	740,00			
				G2	510,00	720,00				
B	SAENES	G1	490,00	TECHNICIENS	G1	490,00		BIBLIOTHECAIRES ASSISTANTS SPECIALISES	G1	490,00
		G2	460,00		G2	460,00	705,00		G2	460,00
		G3	430,00		G3	430,00	685,00			
C	ADJENES	G1	310,00	ATRF	G1	310,00		MAGASINIER	G1	310,00
		G2	290,00		G2	290,00			G2	290,00

Mesures pour les agents en CDI (application au 1/01/2023)

Complément indemnitaire annuel pour les CDI +250 euros	Mesures pour les agents en CDI (application au 1/01/2023)	
	Catégorie A équivalent IGR	1750
	Catégorie A équivalent IGE ASI	1500
	Catégorie B équivalent Tech	1250
	Catégorie C équivalent ATRF	750